



Rapport d'activités 2021



© O. Drouard

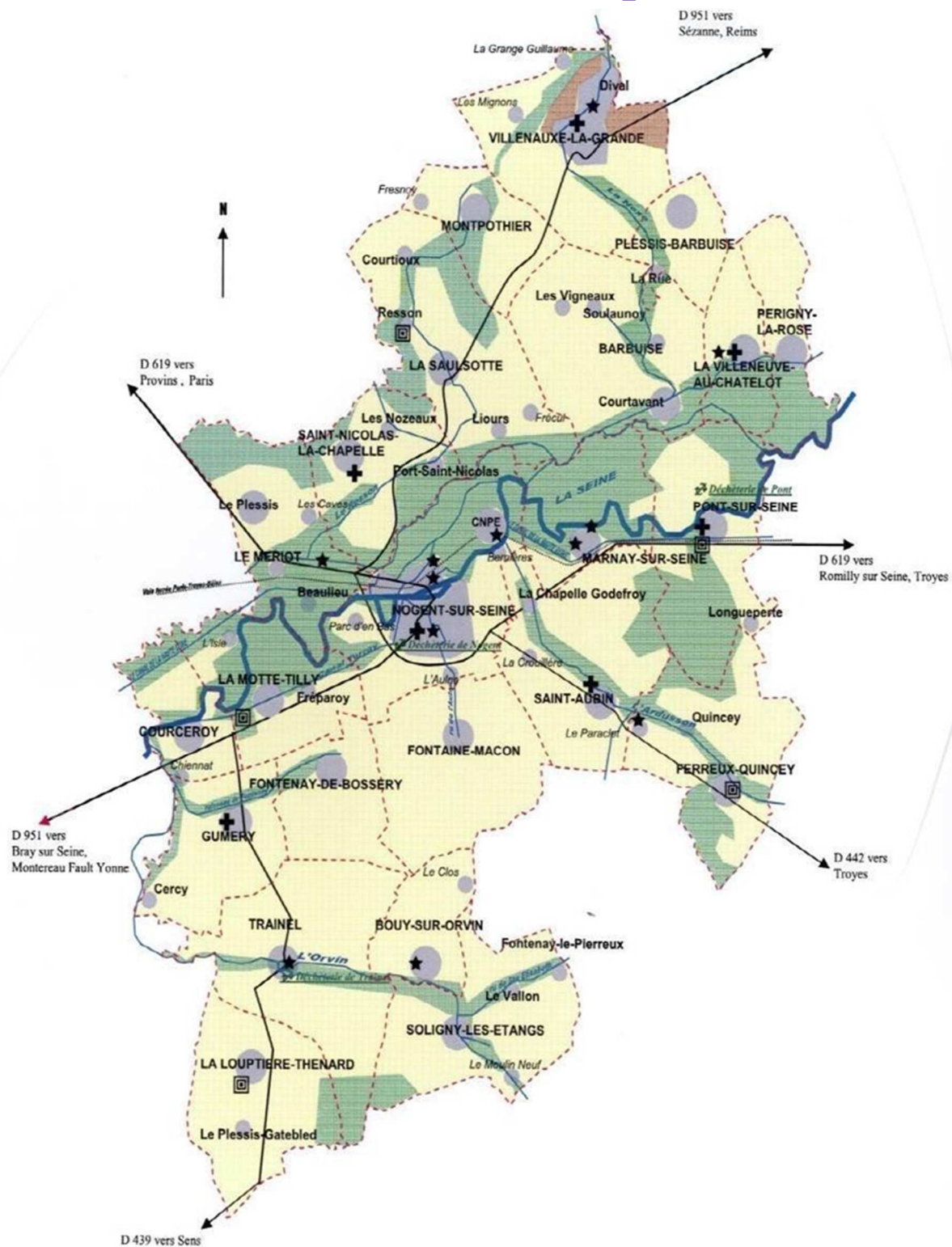


Sommaire

I – Le territoire et ses délégués communautaires	3 - 4
II – Ses instances et les élus	5 - 6
III – Les conseils, bureaux et conseils communautaires	7-8
IV – Ses missions	9-10
V – Son administration	11
VI – Délibération des conseils communautaires	12 - 13
VII – Les comptes administratifs	14 - 15
VIII – Collecte des déchets ménagers	16 - 17
IX – Pôle Multi-Accueil « la Ribambelle »	18 - 20
X – Le Relais Petite Enfance « les écureuils »	21 - 22
XI – P.S.I. / TONNA ACCESS / MGG INDUSTRIES	23 - 25
XII – Les chéquiers loisirs jeunes	26 – 27
XIII – Adhésion, conventions, subventions	28 - 32



I – Le territoire et ses délégués communautaires



La Communauté de Communes comprend 23 communes membres avec 17 136 habitants (population totale au 1 janvier 2021 - source INSEE) - pour une superficie de 29 700 ha et 57,64 hab/km².

À l'issue de l'élection communale et intercommunale du 10 juillet 2020, une répartition des sièges communautaires est mise en place (en vertu de la loi Richard du 31 décembre 2012).

Communes	Population totale au 1-01-2020	Nb de Conseillers Com. juillet 2020	Conseillers Com. Titulaires juillet 2020	Nb de conseillers supplé- ants	Conseillers Com. suppléants
Barbuise	473	1	Alain BOYER	1	Sylvain GRANGÉ
Bouy-sur-Orvin	57	1	Michel JEROME	1	Jean-Marie BOURGOIN
Courceroy	128	1	Xavier MASSON	1	Daniel JARRY
Ferreux-Quincey	409	1	Maxence MEUNIER	1	Jean-Marc PETIT
Fontaine-Macon	667	1	Jean-Jacques BOYNARD	1	Patrice GARNIER
Fontenay-de-Bossery	73	1	Jacques VAJOU	1	Eric SAVOURÉ
Gumery	241	1	Philippe BERGNER	1	Nadine PLEAU
La Louptière-Thénard	297	1	Benoît SAVOURAT	1	Jean-Pierre SEGUIN
Marnay-sur-Seine	235	1	Yolande FRANCOIS	1	Emilie ISAMBERT
Mériot (Le)	624	1	Pierre FÉRU	1	Christian NAMONT
Montpothier	375	1	César CORNAZ	1	Frédéric GAILLARD
Motte-Tilly (La)	344	1	Olivier DOUSSOT	1	Christian SEGUIN
Nogent-sur-Seine	6 097	12	Estelle BOMBERGER-RIVOT Pierre MATHY Murielle DOUSSOT Loïc CHAMPION Emmanuelle STEIB Alain BARAYON Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON Alain DAMASSE Bénédicte HOUDRÉ Véronique CHOISELAT Patricia DURAND Patrick RAMIER	0	
Périgny-la-Rose	143	1	Guy DOLLAT	1	James GEORGET
Plessis-Barbuise	206	1	Gilbert PERNIN	1	Catherine SIMONNET
Pont-sur-Seine	1 181	2	Denis DESMARES Mireille BOUCHEZ	0	
Saint-Aubin	596	1	Vincent BARAT	1	Frédéric DESCHATRETTE
Saint-Nicolas-la Chapelle	66	1	Gilbert LEMAU	1	Florian GRASSI
Saulsotte (La)	707	2	Gérard DELORME Michelle MONOS	0	
Soligny-les-Etangs	245	1	Raphaële LANTHIEZ	1	Jean-Luc CAPRON
Traînel	1 075	2	Didier DROY Claude BACHOT	0	
Villenauxe-la-Grande	2 752	5	Barbara CARPANESE Damien GUERINOT Bernadette GARNIER Jean-Yves-MATHIAS Chantal OUDARD	0	
Villeneuve-au-Châtelot (La)	150	1	Frédéric LENOUEVEL	1	Fabien HERELLE



II – Ses instances et les élus

La Communauté de Communes du Nogentais a été instituée par arrêté préfectoral le 19 décembre 2006 pour un début de fonctionnement au 1^{er} janvier 2007. Elle a été créée initialement pour le développement local, l'administration générale, la gestion de l'environnement et des déchets ménagers.

Le 10 juillet 2020, Madame Raphaële LANTHIEZ est élue Présidente. Le Conseil Communautaire est composé de 41 délégués (arrêté préfectoral n° DC3LP-BCLCBI du 4 mai 2018 – Voir tableau ci-joint), élus des conseils municipaux des 23 communes membres (maires, maire-adjoints et conseillers municipaux).

Le **Bureau** est composé de 11 membres : la Présidente, les 6 Vice-Présidents (exposés ci-dessous avec leur commission) et de 4 conseillers communautaires – Monsieur Alain BARAYON, Madame Barbara CARPANESE, Madame Michelle MONOS, Monsieur Maxence MEUNIER.

La composition des **6 commissions** a été décidée lors du conseil communautaire du 21 juillet 2020 et modifiée par la délibération n°2020-40 du 12 novembre 2020 :

FINANCES—DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE—ARTISANAT ET
COMMERCE

Vice-Président – Pierre MATHY – Adjoint au Maire de Nogent-sur-Seine, Xavier MASSON, Alain BOYER, Benoît SAVOURAT, Frédéric LENOUEVEL, Alain DAMASSE, Alain BARAYON, Jean-Jacques BOYNARD, Didier DROY, Jacques VAJOU, Pierre FERU, Olivier DOUSSOT.

TOURISME—PATRIMOINE—
CADRE DE VIE—HABITAT -
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Vice-Président – Alain BOYER –Maire de Barbuise ; Chantal OUDARD, Guy DOLLAT, Philippe BERGNER, Xavier MASSON, Benoît SAVOURAT, Alain BARAYON, Gilbert LEMAUR, Emmanuelle STEIB, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Gérard DELORME, Bénédicte HOUDRÉ.

COMMUNICATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE

Vice-Présidente – Estelle BOMBERGER-RIVOT – Maire de Nogent-sur-Seine ; Chantal OUDARD, Barbara CARPANESE, Guy DOLLAT, Michelle MONOS, Jacques VAJOU, Frédéric LENOUEL, Alain DAMASSE, Gilbert LEMAUR, Jean-Jacques BOYNARD, Emmanuelle STEIB, Bénédicte HOUDRÉ.

PETITE ENFANCE—JEUNESSE - SERVICE A LA PERSONNE

Vice-Présidente – Claude BACHOT – Adjointe au Maire de Trânel ; Alain BOYER, Michelle MONOS, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Murielle DOUSSOT, Vincent BARAT, Bernadette GARNIER, Nathalie MARECHAL.

ENVIRONNEMENT—DECHETS

Vice-Présidente – Bernadette GARNIER – Adjointe au Maire de Villenauxe-la-Grande ; Barbara CARPANESE, Jean-Yves MATHIAS, Loïc CHAMPION, Patrick RAMIER, Gilbert PERNIN, Damien GUERINOT, Maxence MEUNIER, Didier DROY, Gérard DELORME, Vincent BARAT, César CORNAZ, Pierre FERU, Patricia DURAND.

NOUVELLES TECHNOLOGIES— DEMATERIALISATION- INNOVATIONS—SITE INTERNET

Vice-Président – Gilbert LEMAUR – Maire de Saint-Nicolas-La-Chapelle ; Loïc CHAMPION, Philippe BERGNER, Damien GUERINOT, Maxence MEUNIER, Yolande FRANCOIS, Bernadette GARNIER, Pierre FERU, Pierre MATHY, Patricia DURAND.

1 sous-commission a été désignée pour **les admissions** au Pôle Multi-Accueil avec comme **Vice- Présidente Claude BACHOT**. Les membres désignés sont : Murielle DOUSSOT, Vincent BARAT, Michelle MONOS, Alain BOYER, Bernadette GARNIER, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON.

1 commission d'APPEL D'OFFRES, présidée par Raphaële LANTHIEZ est composée de 5 conseillers communautaires titulaires : Pierre MATHY, Gilbert LEMAUR, Jacques VAJOU, Alain BARAYON, Claude BACHOT et 5 conseillers communautaires suppléants : Alain BOYER, Jean-Jacques BOYNARD, Patrick RAMIER, Bernadette GARNIER, Maxence MEUNIER.



III—Les Conseils, Bureaux et Commissions Communautaires

CONSEILS COMMUNAUTAIRES

16 février 2021
30 mars 2021
08 juillet 2021
14 septembre 2021
18 octobre 2021
09 novembre 2021
14 décembre 2021

BUREAUX

15 janvier 2021
02 février 2021
22 mars 2021
04 mai 2021
28 juin 2021
07 septembre 2021
11 octobre 2021
05 novembre 2021
01 décembre 2021

COMMISSION DES FINANCES

02 février 2021
22 mars 2021
28 juin 2021
07 septembre 2021
11 octobre 2021
01 décembre 2021

COMMISSION ENVIRONNEMENT DECHETS

1er juin 2021

COMMISSION GENERALE

1er décembre 2021 (service déchets et présentation
MGG INDUSTRIES)

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

08 décembre 2021

SOUS— COMMISSION ADMISSION PMA

03 mai 2021



III—Les Conseils, Bureaux et Commissions Communautaires

suite

COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES

19 janvier 2021

COMMISSION COMMUNICATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE

09 mars 2021

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

02 février 2021 (OPAH)
25 mai 2021 (Usine à Pont sur Seine)

CONFERENCE DES MAIRES

03 septembre 2021

La Conférence des Maires a été créée par délibération du Conseil
Communautaire en date du 08 juillet 2021.

REUNION DES SECRETAIRES DE MAIRIE

02 décembre 2021



IV—Ses missions

Selon l'article L5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une Communauté de Communes est juridiquement reconnue comme « un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace »

Par conséquent, la Communauté de Communes est un regroupement de plusieurs communes pour la réalisation d'actions mutualisées. Par ses actions, elle poursuit l'objectif d'une gestion cohérente des missions définies dans les statuts de la Collectivité, sur l'ensemble de son territoire.

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- ♦ **L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :**
 - ⇒ Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme
- ♦ **Les actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17**
 - ⇒ Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
 - ⇒ Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
 - ⇒ Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- ♦ **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
- ♦ **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

Elle peut exercer aussi en lieu et place des communes pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire au titre des compétences supplémentaires:

- ♦ **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.**
- ♦ **Politique du logement et du cadre de vie.**
- ♦ **Action sociale d'intérêt communautaire - gestion du pôle Multi-accueil et d'un relais d'assistantes maternelles.**



IV—Ses missions

COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES suite

- ♦ Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques
- ♦ Création et gestion d'un chenil/chatterie intercommunal (Convention avec SOS Romilly chiens)
- ♦ Les chemins et sentiers de randonnées communautaires situés sur le territoire des communes membres et complémentaires au maillage des circuits de petites et grandes randonnées du Nogentais
- ♦ Les aires de repos et points pique-nique communautaires implantés sur les chemins et sentiers de randonnées ainsi que la signalétique s'y rapportant
- ♦ Création et gestion d'une passerelle publique sur le barrage de Beaulieu et du Livon
- ♦ Gestion de la Maison France Services



V—Son administration



3 gardiens de déchèteries et 1 agent de prévention



4 agents administratifs



17 agents au Pôle Multi-Accueil



1 agent au Relais Petite Enfance



VI—Délibérations des Conseils Communautaires

16 février 2021

- ◆ Rapport d'orientations budgétaires
- ◆ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021
- ◆ Désignation des représentants SDDEA compétence de GEMAPI
- ◆ Avenant N°2 Fond Resistance
- ◆ Renouvellement convention avec le SMETOM
- ◆ Motion de soutien canal à grand gabarit
- ◆ Convention refacturation CCPRS
- ◆ Convention de prestation mission développement économique et commerce
- ◆ Compétence « mobilités »

30 mars 2021

- ◆ Comptes de gestion 2020 budget principal et budgets annexes
- ◆ Approbation des comptes administratifs 2020 (principal et annexes)
- ◆ Affectation des résultats de l'exercice 2020 (principal et annexes)
- ◆ Vote des taux des taxes directes locales 2021
- ◆ Vote des taux de la TEOM 2021
- ◆ Vote des budgets primitifs 2021 (principal et annexes)
- ◆ Détermination de la durée d'amortissements des frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation
- ◆ Adoption du principe de pacte de gouvernance
- ◆ Détermination du cadre d'attribution des demandes de subventions exceptionnelles
- ◆ Demande de subvention exceptionnelle « nos gens d'hier »

08 juillet 2021

- ◆ Création et installation de la Conférence des Maires
- ◆ Siège social de l'intercommunalité: acquisition de biens / demande de subventions / consultation pour la maîtrise d'œuvre
- ◆ Vente d'un terrain ZAE Fontaine Baron à la SCI YASA
- ◆ Vente d'un terrain ZAE Fontaine Baron à la SCI SMV
- ◆ Vente d'un terrain ZAE Fontaine Baron à la SCI BDC
- ◆ ZAE Pièce de l'Orme: nouveaux tarifs de cession de terrains
- ◆ ZAE Pièce de l'Orme: vente de terrains à aménager
- ◆ OPAH: lancement consultation opérateur
- ◆ Action sociale: Adhésion au CNAS et désignation des représentants
- ◆ Modification règlement intérieur des déchèteries
- ◆ Protocole d'aménagement du temps de travail des agents des services de la Communauté de Communes du Nogentais
- ◆ Adaptation du tableau des effectifs
- ◆ Mise en place de la filière Eco-mobilier
- ◆ Convention avec le Département de l'Aube dans le cadre de la mission de conseil en conduite d'opérations
- ◆ Application Intra-muros: demande de subvention
- ◆ Demande de subvention exceptionnelle « rêveries de la Motte »
- ◆ Décisions modificatives budget général



VI—Délibérations des Conseils Communautaires

14 septembre 2021

- ◆ Pacte de gouvernance
- ◆ FPIC: répartition du prélèvement entre l'EPCI et ses communes membres
- ◆ Rapport des déchets 2020
- ◆ Rapport d'activités 2020
- ◆ TEOM: exonérations pour 2022
- ◆ Electrification ligne SNCF: convention phase 2
- ◆ Nomination d'un représentant à la Société d'Economie Mixte de la Technopole de l'Aube en Champagne (SEMTAC)
- ◆ Décision modificative n°2

18 octobre 2021

- ◆ Convention de partenariat précarité énergétique
- ◆ Rapport de gestion 2020 SPL XDEMAT
- ◆ Modification statutaire
- ◆ Modification des représentants au conseil d'administration OTNVS
- ◆ ZAE Fontaine Baron—vente d'une parcelle à SCI SMV
- ◆ ZAE Fontaine Baron—vente d'une parcelle à SCI BDC
- ◆ Achat d'une parcelle en terrain verger
- ◆ Sièges sociaux: choix du maître d'œuvre
- ◆ Sièges sociaux: financement

09 novembre 2021

- ◆ Sièges sociaux: demandes de subventions DETR pour l'aménagement du siège social et l'aménagement de bureaux locatifs
- ◆ Rémunération IHTS
- ◆ Décision modificative n°3

14 décembre 2021

- ◆ Avenant n°3 SUEZ: enlèvement, transport et traitement des déchets en déchetterie
- ◆ Marché public: renouvellement pour l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets en déchetterie
- ◆ Composteurs 2022: fixation du prix de vente
- ◆ OPAH: choix du cabinet d'étude pour l'étude pré-opérationnelle et demande de subvention
- ◆ Finalisation transfert ZA Pont sur Seine
- ◆ Détermination de la durée d'amortissement des fonds de concours versés à d'autres organismes
- ◆ Décision modificative n°4
- ◆ Sièges sociaux: demandes de subventions
- ◆ Contrat crédit-bail Alban VERGER
- ◆ Approbation Pacte de Gouvernance
- ◆ RIFSEEP: intégration de la filière médico-sociale et animation
- ◆ Autorisation recrutement agents contractuels 2022



VII—Les Comptes Administratifs 2021

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total dépenses de fonctionnement 2021	5 135 953.59 €
Total recettes de fonctionnement 2021	5 907 074.09 €
Résultat de l'exercice 2021 excédentaire	771 120.50 €
Excédent 2020 reporté	7 857 756.03 €
Résultat cumulé de fonctionnement excédentaire	8 628 876.53 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total dépenses d'investissement 2021	485 25..23 €
Total recettes d'investissement 2021	609 241.47 €
Résultat de l'exercice 2021 excédentaire	123 986.24 €
Déficit 2020 reporté	- 101 069.87 €
Résultat cumulé d'investissement excédentaire	22 916.37 €
Résultat global de clôture (excédent)	8 651 792.90 €

BUDGET ZA GRATTE GRUE AMENAGEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total dépenses de fonctionnement 2021	442.55 €
Total recettes de fonctionnement 2021	0.00 €
Résultat de l'exercice 2021 déficitaire	- 442.55 €
Excédent 2020 reporté	437 441.21 €
Résultat cumulé de fonctionnement excédentaire	436 998.66 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total dépenses d'investissement 2021	0.00 €
Total recettes d'investissement 2021	0.00 €
Résultat de l'exercice 2021	0.00 €
Déficit 2019 reporté	- 323 485.64 €
Résultat cumulé d'investissement déficitaire	- 323 485.64 €
Résultat global de clôture (excédent)	113 513.02 €



VII—Les Comptes Administratifs 2021

ZA GRATTE GRUE BATIMENTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total dépenses de fonctionnement 2021	435 187.60 €
Total recettes de fonctionnement 2021	55 783.60 €
Résultat de l'exercice 2021 déficitaire	- 379 404.00 €
Déficit 2020 reporté	- 1 970 156.53 €
Résultat cumulé de fonctionnement déficitaire	- 2 349 560.53 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total dépenses d'investissement 2021	158 806.37 €
Total recettes d'investissement 2021	465 531.42 €
Résultat de l'exercice 2021 excédentaire	306 725.05 €
Excédent 2020 reporté	130 383.86 €
Résultat cumulé d'investissement excédentaire	437 108.91 €
Résultat global de clôture (déficit)	- 1 912 451.62 €

BUDGET ZAE ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total dépenses de fonctionnement 2021	1 018 043.86 €
Total recettes de fonctionnement 2021	2 909.00 €
Résultat de l'exercice 2021 déficitaire	- 1 015 134.86 €
Excédent 2020 reporté	1 012 115.66 €
Résultat cumulé de fonctionnement déficitaire	- 3 019.20 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total dépenses d'investissement 2021	0.00 €
Total recettes d'investissement 2021	25 332.22 €
Résultat de l'exercice 2021 excédentaire	25 332.22 €
Déficit 2020 reporté	- 28 836.36 €
Résultat cumulé d'investissement déficitaire	- 3 504.14 €
Résultat global de clôture (déficit)	- 6 523.34 €



VIII—Collecte des déchets ménagers

COLLECTE DE PORTE A PORTE

Il a été collecté en porte à porte et en apport volontaire cette année 6 076.02 tonnes de déchets (soit 361 kg/hab. par an), dont 33% de valorisable.

Le traitement et la valorisation de ces déchets sont assurés par le Syndicat Départemental des Déchets de l'Aube.

Malgré une année moins marquée par la crise sanitaire et les confinements, le tonnage des déchets ménagers résiduels continue d'augmenter mais celui du tri décroît.

Par contre, les taux de refus de tri pour l'année 2021 ont largement baissé (13.78 % en moyenne contre 17 % l'année précédente).

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Le verre est collecté en apport volontaire et chaque commune est dotée d'une à plusieurs bornes à verre. 596.45 tonnes ont été collectées sur le territoire de la Communauté de Communes.

201.81 tonnes ont été collectés pour les Journaux Revues Magazines (JRM).

DECHETERIES

La Communauté de Communes gère 3 déchèteries situées à Nogent-sur-Seine (créée en 1999), Traînel et Pont-sur-Seine (créées en 2005).

Leur gestion est assurée par 3 gardiens et 1 agent saisonnier. 17 flux différents de déchets y sont triés.

L'accès aux 3 déchèteries est libre pour les habitants de la Communauté de Communes et pour les habitants de Chalaute-la-Grande (commune de Seine et Marne sous convention).

Les professionnels résidant ou travaillant sur le territoire peuvent utiliser les déchèteries mais sont soumis à redevance. Ils doivent s'acquitter de 21 € par mètre cube au-delà d'1 mètre cube gratuit par semaine.

Les quantités collectées ont atteint les 4 793.78 tonnes en 2021 (soit 275 kg/hab. par an), dont 59 % sont valorisables.



VIII—Collecte des déchets ménagers

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

En 2021, l'activité de prévention de l'agent du tri qui consiste à informer les usagers en porte à porte a repris doucement depuis la crise sanitaire de 2020. Les mesures barrières ont rendu les usagers réticents à ouvrir leur porte aux personnes extérieures de leur cercle familial. L'agent chargé de la prévention a néanmoins effectué les livraisons de bacs à déchets avec sensibilisation des usagers tout au long de l'année. Il a pu également continuer ses missions de contrôle-qualité des conteneurs à couvercle jaune (déchets triés) avant le passage des camions de collecte. Il a passé plus de 64 heures à effectuer ces contrôles aléatoires sur l'année.

Par ailleurs, il a été démarré une opération sur le compostage domestique et une enquête a été éditée pour être distribuée à tous les foyers de la Communauté de Communes du Nogentais au mois d'avril. Il a été collecté environ 500 réponses de personnes qui se déclaraient intéressées pour mettre en place des composteurs individuels.

COUT ET FINANCEMENT

Le coût global du service s'élève à 2,16 millions d'euros soit 128.05 € par habitant ou 198.26 € par tonne collectée (chiffres issus du rapport d'activités 2021 du service public de gestion et de prévention des déchets). Ce coût global est en hausse de 4.04 % par rapport à 2020.

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - TEOM (92% du coût), les aides des éco-organismes, le rachat des matières ainsi que la participation du SMETOM (Chalautre-la-Grande) et des artisans, recouvrent le reste à charge du service.

Pour la cinquième année consécutive, le service a été financé sans recourir au budget général de la collectivité mais les augmentations constantes tendent à montrer qu'il sera de plus en plus difficile de maintenir cet autofinancement à l'avenir.

IX—Pôle multi-accueil « La Ribambelle »



Le PMA « La Ribambelle » est une structure d'accueil collective qui associe différentes formules : accueil permanent, à temps plein ou à temps partiel, occasionnel ou d'urgence. C'est un accueil qui favorise l'éveil et la découverte de la vie en groupe, dans un environnement adapté, et dans le souci constant du bien être affectif et physique de l'enfant.

Le PMA est ouvert de 7h15- à 18h45 du lundi au vendredi, La structure est fermée les jours fériés, une semaine entre Noël et le jour de l'an, 3 semaines en août et 3 autres jours pour les journées pédagogiques.

Nombre de places modulées accordées par la PMI :

- ◆ 15 places de 07h15 à 08h00
- ◆ 23 places de 08h00 à 09h00
- ◆ 39 places de 09h00 à 17h00
- ◆ 23 places de 17h00 à 18h00
- ◆ 15 places de 18h00 à 18h45

L'accueil régulier ou permanent : est un accueil dont le rythme est prévu et organisé avec les parents sur l'année. Il donne lieu à une signature d'un contrat d'accueil entre la structure et l'utilisateur et garantit la place pour les plages horaires choisies. Il peut s'agir de quelques heures par semaine ou d'un temps plein.

L'accueil occasionnel : Cette formule répond à un besoin ponctuel non prévisible, généralement de courte durée et ne nécessite pas la signature d'un contrat.

**Agrément accordé en 2013
pour 39 berceaux**





IX—Pôle multi-accueil « La Ribambelle »

Principales Missions du PMA

- ♦ **favoriser l'éveil** et la découverte de la vie en groupe de jeunes enfants âgés de 3 mois à 3 ans ;
- ♦ apporter **un environnement adapté** à cet âge ; assurer un bien être affectif et physique de l'enfant accueilli ;
- ♦ privilégier **une prise en charge individuelle** dans un milieu collectif en tenant compte du rythme et des habitudes de chacun ;
- ♦ assurer une continuité de **prise en charge entre la famille et le PMA** ;
- ♦ apporter une grande souplesse quant aux **solutions d'accueil** proposées aux familles en adaptant chaque contrat en fonction de leurs besoins propres.

Composition de l'équipe du PMA

- ♦ 1 IDE puéricultrice (la directrice) à 80%
- ♦ 1 IDE sage-femme (directrice adjointe)
- ♦ 1 éducatrice de jeunes enfants
- ♦ 4 auxiliaires de puériculture
- ♦ 8 agents techniques—CAP petite enfance dont 2 agents affectés à l'entretien et 2 VAE d'auxiliaires puéricultures en cours.

Investissements 2021

Chaque année des investissements sont réalisés afin d'améliorer l'accueil et le cadre de vie des enfants. En 2021 du matériel vétuste a été remplacé (lave-vaisselle) , des tables, bancs et tente de réception ont été achetés, enfin des équipements nécessaires à la mise en place d'ateliers « Snozelen » ont été acquis. Coût total de ces investissements sur 2021: + de 6 500 €





IX—Pôle multi-accueil « La Ribambelle »

Répartition des enfants par communes

COMMUNES	Nombre d'enfants
NOGENT-SUR-SEINE	100
FONTAINE-MACON	3
PONT-SUR-SEINE	6
VILLENAUXE-LA-GRANDE	5
SOLIGNY-LES-ETANGS	3
LE MERIOT	1
LA MOTTE-TILLY	1
FERREUX-QUINCEY	2
TRAINEL	2
SAINT-AUBIN	3
BARBUISE	1
LA SAULSOTTE	1
LA LOUPTIERE THENARD	3
MONTPOTHIER	1
TOTAL	132

Activités

L'équipe du PMA a organisé plusieurs événements et partenariats en 2021 malgré le contexte difficile de la crise sanitaire:

- ◆ Sorties mensuelles à la bibliothèque et sorties régulières au parc Masson
- ◆ Animations mensuelles contes avec Cécile SEITE
- ◆ Rencontres avec les aînés du foyer logement de Nogent
- ◆ Ateliers cuisine, pique-nique, carnaval, chasse aux œufs au sein du PMA
- ◆ Spectacle de Noël avec l'histoire « le Noël de Petit Loup »
- ◆ Fête de fin d'année en juillet
- ◆ Mise en place de « Cafés parents » un soir par semaine, en lien avec le soutien à la parentalité
- ◆ Passerelle école
- ◆ goûters à l'occasion des fêtes des grands-mères et grands-pères

COVID 19

La crèche, pendant le confinement du 17 mars au 03 mai 2021, est restée ouverte aux familles prioritaires. 10 enfants ont été accueillis du lundi au vendredi pendant cette période. Tout le personnel a été vacciné. Fermeture administrative du PMA 48h en mars 2021 suite à 2 enfants de la même fratrie positifs.



X—Le Relais Petite Enfance « les écureuils »

86 Assistantes Maternelles



Les relais assistants maternels ont changé de nom au 1er septembre 2021. Désormais ils s'appellent « Relais Petite Enfance ». La mission de promouvoir et faciliter le départ en formation continue pour l'assistant maternel est maintenant devenue obligatoire.

3 missions facultatives sont proposées par la CAF:

- ◆ Le guichet unique
- ◆ Proposer de l'analyse de pratique aux assistants maternels
- ◆ Promouvoir le métier

Le relais s'est positionné pour la mission « promouvoir le métier d'assistant maternel ». Cette mission devra être mise en œuvre en 2022. Si la CAF estime cette mission réalisée, la communauté de communes du nogentais se verra recevoir une subvention de 3 000 €.

En 2021, 86 assistants maternels exerçaient sur le territoire, dont 27 à Nogent, 10 à Villenauxe et 8 à Traînel.

Il y a eu 2 nouvelles agréées, mais les candidats à l'agrément sont quasi inexistantes. Le métier ne semble plus attractif, constat fait au niveau national.

Les assistantes maternelles ont en 2021 encore été fortement impactées par la COVID. Les familles ont été touchées et l'assistante maternelle du faire face aux difficultés liées à leur statut: refuser ou non un enfant cas contact, que faire en cas de COVID chez elle, comment être rémunérée en cas d'absence de l'enfant... des questions qui ont pu engendrer des désaccords et parfois même des conflits entre elles et leurs employeurs.

La fréquentation du public au relais a diminué. Parents ou assistantes maternelles ne souhaitent pas être au contact d'autres personnes pour éviter la COVID.

Les accueils à Villenauxe la Grande ont été stoppés. L'accueil se faisant dans l'enceinte de l'école primaire, il a été décidé de limiter les contacts extérieurs. Les assistantes maternelles de Villenauxe ne souhaitaient d'ailleurs pas venir aux ateliers, de nombreux cas de COVID circulant dans la commune.



X—Le Relais Petite Enfance « les écureuils »

A Nogent sur Seine, les accueils du matin ont été maintenus. Entre 1 à 6 assistantes maternelles y ont assisté (entre 2 à 18 enfants par matinée).

Le partenariat avec la bibliothèque de Nogent a continué, mais ce sont les bibliothécaires qui se sont déplacées au relais, 1 fois tous les 15 jours. Chaque séance commence par la lecture d'album et se termine par un petit atelier bricolage. La bibliothèque et le relais ont organisé ensemble « la semaine petite enfance » autour du thème « drôles d'histoires ». Tous les matins de cette semaine, ensemble nous avons proposé divers ateliers aux enfants et assistantes maternelles. Un goûter a été servi le vendredi.

Autres manifestations:

- * En février 2021, après-midi festive pour la Chandeleur.
- * Fin juin, 6 assistantes maternelles et 13 enfants ont participé au pique-nique. Repas apporté par chaque assistante maternelle.
- ♦ En décembre, histoires de Noël racontées aux enfants suivies d'un goûter.

D'habitude les parents sont invités à partager les petits moments festifs mais cette année encore la PMI nous a demandé de limiter les interactions.

Le relais a proposé des ateliers couture, en soirée, confection de jouets en tissu. 6 assistantes maternelles ont participé.

En juin, en soirée, une réunion pour les assistantes maternelles a eu lieu pour traiter du sujet des congés payés. Question épineuse qui revient très souvent. Calcul un peu compliqué, que les parents maîtrisent peu ou pas et que les assistantes maternelles ont des difficultés à comprendre. C'est une des raisons principales de conflits entre les 2 parties.

Les appels téléphoniques et mails ont été privilégiés par les parents pour obtenir la liste des assistantes maternelles qui désormais figure sur le site « monenfant.fr ». Les assistantes maternelles doivent désormais obligatoirement s'inscrire sur ce site et y inscrire leurs disponibilités. Les questions des parents concernent aussi la rédaction du contrat ou la médiation des conflits. Les parents interrogent également sur le professionnalisme des assistantes maternelles, sur leur travail...





XI— PSI/ TONNA ACCESS / MGG INDUSTRIES

Dans le cadre de sa compétence relative au développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté, l'EPCI a engagé en 2009 une opération d'aménagement de zone afin de conserver et pérenniser les emplois de la société Pont-sur-Seine Industries (SAS Financière Pontoise).

Cette structure implantée sur plusieurs sites de la commune de Pont-sur-Seine et notamment en périphérie de la ville, ne pouvait plus continuer son activité sans mettre aux normes ses installations ou envisager de délocaliser l'ensemble de ses activités. La Communauté de Communes s'est donc portée acquéreur d'une zone à aménager sur Pont-sur-Seine de 5 hectares pour la création de deux bâtiments (logistique et production) et d'une station d'épuration. Il est ensuite prévu que Pont-sur-Seine Industries rachète le terrain et les locaux par des versements de loyers en crédit-bail.

- ◆ **2011** : le bâtiment logistique a été livré à l'entrepreneur au 1^{er} mai et le bâtiment de production au 1^{er} août.
- ◆ **2012** : démarrage des travaux pour la mise en place de la station d'épuration. Ceux-ci sont retardés par la faillite de la société retenue pour la conception et la réalisation du dispositif. Un marché a dû être relancé pour choisir un autre entrepreneur.
- ◆ **2013** : création de la station d'épuration.
- ◆ **2014** : finalisation de la station d'épuration et transfert progressif de l'activité.

Au terme d'un protocole d'accord signé le 6 mars 2009, la SAS Financière Pontoise s'était engagée à prendre ces biens en crédit-bail immobilier pour en devenir propriétaire à l'issue d'une période de 30 ans. Dans l'attente de la signature du crédit-bail immobilier, un bail précaire avait été conclu avec la société avec des loyers destinés à couvrir le remboursement de l'emprunt souscrit par la Communauté de Communes pour cette opération.





XI— PSI/ TONNA ACCESS

Courant 2012, la société a commencé à rencontrer des difficultés de paiement. Malgré la mise en place d'échéanciers, la société n'a pu honorer l'intégralité de ses loyers « courants » dès 2014.

L'entreprise a dû faire face à une conjoncture économique dégradée mais également aux conséquences de son repositionnement sur d'autres marchés pour réduire sa dépendance aux grandes surfaces. Enfin, le transfert des chaînes de production dans les nouveaux locaux s'est accompagné d'importants investissements, tant pour les besoins de la production que pour se conformer aux exigences des autorités, notamment en termes de traitement des effluents et de sécurisation du process.

En outre, la société a procédé par elle-même à des travaux au sein des locaux.

Compte tenu de cette situation, la signature du crédit-bail immobilier ne s'est pas concrétisée.

Le 14 décembre 2017, le conseil communautaire délibère sur un protocole permettant d'abaisser la dette de loyer contractée par la Financière Pontoise à une somme forfaitaire payable avant le 31 janvier 2018. A charge à la Financière Pontoise à renoncer à tout droit de préférence et de préemption en vue de permettre à la Communauté de Communes du Nogentais de vendre les locaux et sites industriels, dans les meilleurs délais, afin qu'elle puisse encaisser le prix de vente au plus vite et économiser des frais financiers.

Au début de l'année 2018, l'entreprise est en procédure de redressement judiciaire. L'offre de reprise de Monsieur François SERBOURCE (dirigeant de la société auboise de conditionnement BIOLOG) a été retenue par le tribunal de commerce de REIMS. Monsieur SERBOURCE a été invité le 5 avril 2018 lors de la réunion du bureau communautaire et de la commission des finances afin qu'il présente son offre de relance. Suite à cela, il a été décidé de modifier le crédit-bail comme suit :

- ◆ La location-vente est conclue pour une durée de 12 ans à compter du 31 mars 2018. La valeur vénale de l'ensemble est fixée à 2 200 000 euros HT payable de la manière suivante :
- ◆ Un versement mensuel arrêté forfaitairement à 14 000 euros HT par mois au taux d'emprunt lissé à 1,922% augmenté du taux de TVA en vigueur, du 30 avril 2018 au 31 mars 2030.
- ◆ Auquel s'ajoute : le versement de 200 000 euros à compter de la prise d'effet de la location-vente à savoir le 30 mars 2019 et un autre versement de 200 000 euros au plus tard le 31 mars 2024.





XI— PSI/ TONNA ACCESS

En 2019, un nouvel actionnaire majoritaire a repris la gestion et la présidence de TONNA ACCESS en la personne de Monsieur D'Agostino. Le 25 septembre 2019, le nouveau président expose au bureau communautaire et le 10 octobre 2019 au conseil communautaire, sa stratégie et son plan de redressement et de développement.

Ce nouvel actionnaire majoritaire sollicite la Communauté de Communes pour un échelonnement de 2022 à 2032 des 400 000 euros dus dans le cadre du crédit-bail soit 3 333 euros HT par mois en plus du loyer actuel de 14 000 euros HT qui est à jour de paiement.

Le Conseil Communautaire du 10 octobre 2019 a donné son accord pour passer un avenant au contrat de crédit-Bail concernant l'étalement des 400 000 euros sur 10 ans de 2022 à 2032 pour un remboursement mensuel de 3 333 € HT. Cet avenant a été authentifié par acte notarié en date du 12 mars 2020.

Cependant, la crise sanitaire en 2020 liée à l'épidémie de la COVID 19 a fortement impacté le tissu économique du territoire et notamment le secteur industriel. Monsieur D'AGOSTINO a sollicité la Communauté de Communes du Nogentais pour une aide financière. L'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'entreprise a entraîné une diminution du chiffre d'affaires et des recettes.

Afin d'aider cette entreprise le Conseil Communautaire, par délibération du 15 décembre 2020, à la majorité, a décidé la rédaction d'un nouvel avenant malheureusement rendu caduque suite à la mise en liquidation judiciaire de la société Access Group prononcée le 04 mai 2021.

Le Tribunal de Commerce de Troyes a arrêté le plan de cession de la société ACCESS GROUP au profit de M. Alban VERGER au nom de la société **MGG INDUSTRIES**. Par délibération en date du 14 décembre 2021 le Conseil Communautaire a donc décidé la signature d'un nouveau crédit-bail avec les conditions suivantes:

- ♦ loyer mensuel de 14 000 € HT du 01/01/2022 au 31/03/2030.
- ♦ Report du versement des 200 000 € en 2030 (versement prévu initialement au 31/12/2024).
- ♦ Prise en charge de la moitié des taxes foncières en 2022 et 2023.



➤➤ XII— Le chéquier loisirs jeunes



La Communauté de Communes du Nogentais a souhaité mettre en place un dispositif pour favoriser l'accès à la culture et au sport à destination de la jeunesse du territoire.

Ainsi, il est apparu que la mise en place d'un chéquier loisirs jeunes permettrait de répondre à cet objectif.

Dédié à la tranche d'âge 8/17 ans, l'offre est limitée à un chéquier loisirs jeunes par enfant.

Sa durée de validité est fixée à 1 an , compte tenu de la crise sanitaire, la validité des chéquiers 2020/2021 a été prolongée au 31/12/2021.

Le chéquier loisirs jeunes se présente sous la forme d'un petit carnet à souches. Il est mis en vente auprès des services de la Communauté de Communes du Nogentais au prix de 2 euros.

Il est nominatif et comporte en première page l'identité, l'adresse et la photographie du jeune ainsi que le tampon de la Communauté de Communes du Nogentais.

4 entrées à la piscine



4 entrées au cinéma



XII— Le chéquier loisirs jeunes suite

Bilan 2021

Dans un contexte sanitaire encore imprévisible, les nouveaux chéquiers loisirs 2020-2021 ont été mis à la disposition des nogentais à partir de la mi-août 2020 pour une fin de validité au 31 mai 2021 afin de repartir sur les dates initiales de délivrance des chéquiers (1^{er} juin de l'année N au 31 mai de l'année N+1).

Cependant, avec les périodes de confinement et les fermetures des structures, il est apparu nécessaire d'effectuer une prolongation de validité de ces chéquiers au 31 décembre 2021.

Par conséquent, il a été décidé que les chéquiers loisirs 2022 seront délivrés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

Dépenses

Date	Organisme	Quantité	Montant TTC
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	OGEC cinéma	263 tickets	1 288,70 €
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	Piscine Nogent	29 tickets	72,50 €
06 décembre 2021	La renaissance	Impression 300 carnets	556.80 €
total année 2021			1 918.00 €

COMMUNE	Année 2021	
	enfants	payé
COURCEROY	5	10 €
FERREUX-QUINCEY	2	4 €
FONTAINE-MACON	1	2 €
LA LOUPTIERE-THENARD	4	8 €
LA SAULSOTTE	3	6 €
LE MERIOT	6	12 €
MARNAY-SUR-SEINE	2	4 €
NOGENT-SUR-SEINE	28	56 €
PONT-SUR-SEINE	1	2 €
SAINT-AUBIN	5	10 €
TRAINEL	2	4 €
VILLENAUXE-LA-GRANDE	1	2 €
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	1	2 €
TOTAL	61	122 €

Recettes



XIII— Adhésions, conventions et subventions

PETR Seine en Plaine Champenoise



Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, social, culturel et d'aménagement du territoire. Il a pour adhérents : la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson, la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, la Communauté de Communes Seine et Aube ainsi que la Communauté de Communes du Nogentais.

En 2021, il a été versé **51 423 €**.



OTNVS Office du Tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine

Suite au transfert de la compétence tourisme au 1^{er} janvier 2017, il a été décidé de conventionner avec l'OTNVS. Il y a deux offices de tourisme sur le territoire, un à Nogent-sur-Seine et un à Villenauxe-la-Grande. A ce titre, il a été versé 75 700 € : 68 141 € au titre de la cotisation annuelle et 7 559 € dans le cadre de la convention Objectifs. Cette convention a été signée pour les actions telles que : application Id Vizit.com ; sets de table dans les restaurants, nouveaux outils de communication, plaquette touristique, films promotionnels et reportages photos.

AMF 10 Association Départementale des Maires de l'Aube



Elle organise plusieurs sessions de formation et d'information (séminaires) à l'attention des élus de l'Aube. La CCN lui a octroyé 2 943.96 €.

» XIII— Adhésions, conventions et subventions suite

SOS Romilly Chiens



Cette association a assuré un service de fourrière sur le territoire communautaire jusqu'au 31 décembre 2021. La prestation était de 0,75 € par habitant pour un montant de 12 852 € en 2021. Il a été mis un terme à cette convention au 31 décembre 2021 afin de s'orienter vers une société proposant une prestation plus complète pour 2022.



Mission Locale Nord Est Aube

Réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion professionnelle des jeunes. L'association propose une intervention globale avec un système de permanences d'accueil, d'information et d'orientation. Il lui a été alloué une subvention de 34 276.50 € : 15 426.90 € correspondant à l'année 2020 et 18 849.60 € pour 2021.

CDAD Conseil Départemental d'Accès au Droit de l'Aube



Ses missions consistent à apporter une aide à l'accès au droit aux habitants du bassin nogentais, en mettant à leur disposition un service d'accueil, des informations gratuites dans différents domaines du droit, des consultations d'auxiliaires de justice quand la situation nécessite une médiation. Des permanences sont proposées à Nogent-sur-Seine, Trânel et Villenauxe-la-Grande. La cotisation s'est élevée à 5 115.90 € pour 2021. Le CDAD a sollicité la Communauté de Communes pour que les permanences soient effectuées dans les locaux de la CCN.

» XIII— Adhésions, conventions et subventions suite

Aube Initiative



Elle attribue des prêts d'honneur sans intérêts, ni garanties et assure l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises du département. Ainsi, en complément du prêt, le porteur de projet bénéficie d'une aide technique pendant les trois premières années et d'un parrainage par un chef d'entreprise apportant son expérience et un réseau de relations. A ce titre, il lui a été attribué une subvention de 4 284.29 €.



GEMAPI

La compétence « Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations » plus souvent dénommée « GEMAPI », est en France une compétence juridique nouvelle, exclusive et obligatoire, confiée à partir du 1^{er} janvier 2018 aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Néanmoins, la Communauté de Communes l'a transférée au SDDEA. Le Conseil Communautaire a décidé de ne pas instaurer la Taxe GEMAPI aux habitants du territoire nogentais et finance donc sa contribution sur ses fonds propres. 101 885 € ont été versés en 2021 (soit près de 6 € / habitant).

SDEDA



Le Syndicat D'Elimination des Déchets de l'Aube est en charge du traitement des déchets pour la totalité des collectivités du département de l'Aube. Il est en charge également de redistribuer les recettes de revente « matière » et les aides attribuées par les éco-organismes pour le soutien au tri. Le fonctionnement de ce Syndicat est financé par une cotisation de 1€ par habitant (inchangée depuis 2005) soit 17 137 € pour la collectivité en 2020. Pour le traitement des déchets, il a été versé 591 561.15 € et 182 111.86 € ont été reversés à la Communauté de Communes au titre de la revente des matières et du soutien au tri des déchets.



XIII— Adhésions, conventions et subventions suite

SAGE



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le secteur Bassée Voulzie est la mise en œuvre de la conciliation entre l'existence de zones humides, l'exploitation de carrières, les projets de transport fluvial sur la Seine (mise à grand gabarit entre Nogent-sur-Seine et Bray-sur-Seine), la pression agricole forte et la gestion des inondations (projet de casiers de rétention entre Bray-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne) ... A ce titre, la Communauté de Communes du Nogentais participe à hauteur de 18 % des frais inhérents au fonctionnement de l'animateur du SAGE en fonction de la population retenue dans le périmètre de ce schéma. En 2021 aucune participation n'a été demandée suite à l'absence d'un animateur pendant 6 mois et à la crise sanitaire. Les cotisations 2021 seront rattrapées sur l'exercice 2022.



Convention avec BSC

L'agence Business Sud Champagne a été créée sous statut Groupement d'Intérêt Public (GIP) en 2018 de la volonté commune de la Région Grand Est, des Agglomérations de Chaumont et Troyes et des CCI de l'Aube et de la Haute-Marne qui souhaitaient construire ensemble un outil de promotion économique et d'attractivité sur leur territoire. 4 principales missions sont accomplies: promotion du territoire / prospection d'entreprises / structuration de filières / appui aux entreprises stratégiques.

Par délibération en date du 13 février 2020, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer à ce groupe BSC pour une contribution annuelle de 1 000 €.

Convention avec UPREN et ADENOA



Cette convention a pour objectifs d'accompagner le développement économique des territoires « compétence communautaire » avec la volonté des 4 Communautés de Communes du PETR de regrouper leurs moyens pour accompagner le développement du territoire. La participation de la Communauté de Communes du Nogentais au titre de ce conventionnement est de 28 641.60 € par an.



XIII— Adhésions, conventions et subventions suite

CCPRS

Convention pour l'aire d'accueil des gens du voyage



La Communauté de Communes du Nogentais participe au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine à hauteur de 50% du coût global. Il a été versé 9 154 € en 2021 malgré la fermeture de l'aire suite aux dégradations de juin 2019. En effet un bureau d'études a été missionné pour les travaux de remise en état, du personnel a été affecté pour la suivi des dossiers.



CNAS

Comité National d'Action Sociale

Par délibération en date du 08 juillet 2021 le Conseil Communautaire a décidé l'adhésion au CNAS dans le cadre de son action sociale en faveur de ses agents. Cette adhésion est rétroactive au 1er janvier 2021. La cotisation s'élève à 212 € par bénéficiaire (soit une cotisation de 4 912 €), près de 5 800 € de prestations ont été versés aux agents en 2021.

CDG de l'Aube



Service Paye à Façon:

Une convention avec la Centre de gestion de l'Aube a été conclue avec effet au 1^{er} janvier 2020 pour effectuer l'ensemble des paies des agents de la collectivité en collaboration avec le service Ressources Humaines de la communauté de communes. Le montant annuel pour toutes ces prestations est de 2 320 €.

Assistant de Prévention:

Il a été signé une convention avec le centre de gestion de l'Aube pour disposer d'un assistant de prévention conformément à la réglementation en vigueur. Sa mission est d'assister et d'alerter l'autorité territoriale (auprès de laquelle il est placé) dans la démarche d'évaluation des risques, dans la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques et dans la mise en place des règles de sécurité et d'hygiène au travail. Le coût de cette mise à disposition d'un assistant de prévention est de 1 208.01 € pour 2020 .